

Mehdi Tekaya
Directeur Général
ADACTIM
Lot 31 Zone industrielle
Chotrana II, La soukra, 2036
Ariana, Tunisie

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Tunis le 05/08/2021

Objet : Lettre d'engagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que ADACTIM soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption depuis 2015.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté de réactiver notre compte afin de s'engager et de prendre les mesures nécessaires pour respecter les exigences du global compact des nations unies. Nous avons intégré les 10 principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. ADACTIM fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure. Adactim a intégré le Global Compact des Nations Unies en 2015, et une seule communication sur le progrès a été réalisé en 2016. A partir de 2017, Adactim n'a pas pu soumettre les communications sur le progrès dans les délais à cause du départ du responsable de dossier au sein de l'entreprise.

Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date de réactivation du compte, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Mehdi Tekaya
Directeur Général

